



INFORMATION PRESSE

- 29.09.11



La concertation, une démarche « recommandée » pour tout projet innovant en matière d'environnement

« La "concertation" est l'ensemble des processus et procédures qui passent par, ou visent à, une participation du public, d'acteurs de la société civile ou d'acteurs institutionnels aux processus de décision¹. »

Les projets en lien avec l'environnement sont souvent transversaux, complexes et leur mise en place peut générer de fortes attentes sociétales.

Afin d'accélérer la transition vers une société plus durable et plus adaptée aux enjeux de demain, l'une des missions de l'ADEME est notamment de financer et coordonner la recherche sur les technologies du futur et sur les nouveaux modes d'organisation qui nous permettront de relever les défis à venir.

Mais, il n'est pas concevable dans la société actuelle de financer de nouvelles technologies ou de penser de nouveaux modes de vie sans donner la parole à la diversité des intérêts en présence. C'est de **cette prise en compte des parties prenantes** que découlera une mise en œuvre intelligente des projets et des politiques publiques dans le domaine de l'environnement.

La concertation - autour d'un projet d'éoliennes, de la dépollution de sites pollués, ou encore d'une politique territoriale de lutte contre le changement climatique comme un Plan Climat Énergie (PCET) - **est primordiale dans la réussite des projets environnementaux.**

L'ADEME propose des clés pour une concertation réussie

Depuis 10 ans, l'ADEME s'implique aux côtés des chercheurs en sciences humaines et sociales pour comprendre les enjeux de la concertation et de la participation du public aux prises de décision.

Forte de ces travaux, l'ADEME publie aujourd'hui le guide « **La concertation en environnement – Eclairage des sciences humaines et repères pratiques** » destiné à tous ceux qui sont amenés à mettre en place sur leurs territoires des projets environnementaux innovants : collectivités, élus locaux, entreprises, bureaux d'études mais aussi associations et particuliers.

La spécificité de ce guide est de confronter les questions venues d'acteurs de terrain aux réflexions et aux observations des chercheurs en sciences sociales.



¹ Mermet, 2008, <http://www.concertation-environnement.fr/>

www.ademe.fr - Retrouvez ces informations sur Twitter pour suivre le fil @ademe : <http://twitter.com/ademe>

Parmi les questions à se poser pour mener à bien une bonne concertation :

- Qu'attendez-vous de cette concertation ? Ces attentes sont-elles réalistes ? La concertation ne peut pas tout, et en connaître ses potentialités comme ses limites est primordial pour ne pas se tromper.
- Qui allez-vous convier à cette concertation ? Quelles sont les parties prenantes de votre territoire ? Quels sont les éléments de l'histoire du territoire qui auront une influence sur la concertation ?
- Quelles sont les dimensions conflictuelles du projet que vous ouvrez à la concertation ?
- Avez-vous estimé les ressources internes (temps, compétences) nécessaires à une bonne concertation pour être sûrs de pouvoir porter le processus jusqu'au bout ?
- **Et, plus fondamentalement, êtes-vous prêt à changer votre état d'esprit sur le projet que vous portez ? Vous ouvrir à des points de vue différents et à la richesse qu'ils vous peuvent apporter ?**

Le guide « La concertation en environnement » est à lire sur :

<http://www2.ademe.fr/servlet/getDoc?cid=96&m=3&id=79085&p1=00&p2=12&ref=17597>

L'ADEME EN BREF

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale, l'agence met à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, ses capacités d'expertise et de conseil. Elle aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la qualité de l'air et la lutte contre le bruit.

L'ADEME est un établissement public sous la triple tutelle du ministère de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement, du ministère de l'Industrie, de l'Energie et de l'Economie numérique et du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. www.ademe.fr